

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 JUIN 2014**Objet : PROLONGATION DES MARCHES DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE**

Membres élus présents : MM BAILLY - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention de M. Gilbert GROSSAT

Les nettoyages des locaux et de la vitrerie de l'Hôtel Consulaire ont été attribués par l'assemblée générale du 28 juin 2010 pour une durée de 2 ans deux fois renouvelables pour une durée de un an, soit 4 ans au total, aux entreprises suivantes :

- concernant le nettoyage des bâtiments, la société Maison Nette pour un montant initial de 49 895,90 € HT/an,
- concernant le nettoyage de la vitrerie, à la société Carrard Services pour un montant initial de 4 848,05 € HT/an.

A la reprise en gestion du bâtiment CCI Formation, un marché de nettoyage des locaux pour une durée de 23 mois et un marché de nettoyage de la vitrerie pour une durée de 26 mois ont été passés afin de faire correspondre les dates d'échéance avec le marché de l'Hôtel Consulaire. Ces marchés ont été attribués :

- concernant le nettoyage des bâtiments, à la société CARO Nettoyage pour un montant initial de 48 622,00 € HT/an.
- concernant le nettoyage de la vitrerie, à la société Carrard Services pour un montant initial total de 6 750,00 € HT.

Tous ces marchés ont donc pour date d'échéance le 31 juillet 2014.

Compte tenu des dates de renouvellement (pendant les congés d'été), du volume de ce nouveau marché (plus de 300 000 € HT) et du recours à un prestataire spécialisé dans le montage et l'analyse de ce type de marché, il vous est proposé une prolongation des marchés en cours jusqu'au 31 décembre 2014. Outre les contraintes éditées ci-dessus, cette prolongation permet de reprendre un rythme sur une année civile et de laisser un délai suffisant aux prestataires pour répondre à un appel d'offres désormais ouvert (le montant prévisionnel de ce marché sur 4 ans dépassant le seuil de 300 000 € HT).

Les attributaires des marchés seraient donc reconduits, dans les mêmes conditions que leur marché initial, du 1^{er} août 2014 au 31 décembre 2014.

La commission des marchés et la commission des finances du 6 juin 2014 ont donné un avis favorable à la conclusion de ces prolongations aux marchés.

Il est demandé à l'assemblée générale de bien vouloir valider la prolongation de ces marchés et d'autoriser votre président à signer cette prolongation.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, valide la prolongation de ces marchés et autorise le président à signer cette prolongation.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	22
- Nombre de voix pour	22
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président